

République Française
Département de l'Aube
Arrondissement de Troyes
Commune de Mesnil-Saint-Père

PROCES VERBAL
Commune de Mesnil Saint Père

SEANCE DU 24 MARS 2023

Date de la convocation : 16 mars 2023

Date d'affichage : 27 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Pascal HENRI, maire.

Présents : BERTOUT Emilie, BOUILLET Francis, COLLOT Françoise, CROIX Mylène, GAURIER Jacques, HENRI Pascal, LOYER Gilles, NICOLLE François, VANDERHOEVEN Sylvie,

Représentés : PRIEUR Brice par HENRI Pascal
BREVOT Gérard par LOYER Gilles

Absents :

Secrétaire : CROIX Mylène est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte à 19h08.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

• **Cimetièrre** :

Monsieur le Maire rappelle les nouvelles règles en vigueur au sujet des produits phytosanitaires utilisés par le passé : en effet il est dorénavant interdit d'utiliser ce type de produit. Dès à présent un nouveau gazon sera utilisé : ce gazon ne demande que très peu d'eau et sa pousse sera plus lente, nécessitant moins d'entretien. Il sera semé par-dessus les gravillons car il est capable de pousser même dans les graviers. Il permettra aux personnes à mobilité réduite un accès plus facile, car il est possible de rouler dessus. Des fleurs seront plantées le long du muret qui entoure le cimetière.

Monsieur le Maire annonce que Monsieur Meurville viendra décaper le sol des allées du cimetière et près du monument aux morts. Les deux devis sont d'environ 800 € pour Monsieur Meurville et de 624 € pour la société VIRIDIS pour le nouveau gazon.

Un panneau d'information sera affiché au cimetière afin de prévenir la population.

• **Zoé Testa :**

Monsieur le Maire présente Zoé Testa, stagiaire au sein de la mairie, pendant 4 mois (2 semaines par mois). Elle réalise un stage en partenariat avec le Centre de Gestion, Pôle Emploi et Yschools.

01_2023 – Projet « Aime ton parc » présenté par les enfants de l'école

Les enfants de l'école présentent leur projet « Aime ton parc » pour la création et l'aménagement de la partie derrière l'école afin de se sensibiliser à la biodiversité. Ils ont notamment prévu de nombreuses installations qui ont pour objectif de végétaliser l'école et de créer des espaces de détente pour les enfants. Ils souhaiteraient à l'avenir obtenir la labélisation E3D (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable). Pour ce faire, ils créeront entre autres :

- Un potager
- Un hôtel à insecte
- Une cabane à hérisson
- Une mare

Le Conseil Municipal demande d'être très vigilant sur la sécurisation de la mare et de vérifier la réglementation sur ce sujet (hauteur de barrière et sécurité de la porte).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTÉ la proposition des enfants pour l'aménagement de la partie derrière l'école et accorde une aide financière à hauteur de 200€ pour la réalisation de ce projet.

02_2023 – Vote du compte de gestion du receveur

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, pour la commune, Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur Mesnil Saint Père visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

03_2023 – Vote du compte administratif 2022

Entendu l'exposé de monsieur le Maire du compte administratif de l'exercice 2022, et après en avoir délibéré, considérant que monsieur Pascal Henri, maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur François NICOLLE, 1er Maire Adjoint, pour le vote du compte administratif,

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'approuver le compte administratif 2022 dont les résultats sont les suivants :

FONCTIONNEMENT

| | Dépenses | Recettes | Résultat + ou - |
|-----------------------------------------------------|----------|----------|-----------------|
| Résultats au 31/12/2022 | 382 048 | 485 776 | 103 727 |
| Report 2021 | 0 | 280 060 | 280 060 |
| Cumul au 31/12/2022 | 382 048 | 765 835 | 383 787 |
| Résultat de la section fonctionnement au 31/12/2022 | | | 383 787 |

INVESTISSEMENT

| | Dépenses | Recettes | Résultat + ou - |
|-----------------------------------------------------|----------|----------|-----------------|
| Résultats au 31/12/2022 | 110 618 | 131 622 | 21 004 |
| Report 2021 | 32 106 | 0 | -32 106 |
| Cumul au 31/12/2022 | 142 724 | 131 622 | -11 102 |
| Restes à réaliser 2022 | 0 | 0 | 0 |
| Résultat de la section investissement au 31/12/2022 | | | -11 102 |
| RÉSULTATS CUMULÉS 2022 | 524 772 | 897 457 | 372 685 |

04_2023 – Affectation du résultat

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

- Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 32 106,37
- Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 280 059,52

Soldes d'exécution

- Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 21 004,15
- Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 103 727,73

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : 0,00
- En recettes pour un montant de : 0,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 11 102,22

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 11 102,22

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 372 685,35

Le Conseil municipal,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu les dispositions des articles L.2311-5 et R.2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif 2022 du budget,

Entendu l'exposé de Pascal HENRI, maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 dans le budget primitif 2023 comme suit :

- | | |
|---------------------------------------------------|------------|
| • Résultat reporté en fonctionnement (R002) : | 372 685,03 |
| • Affectation complémentaire en réserve (R1068) : | 11 102,22 |
| • Résultat d'investissement reporté (D001) : | 11 102,22 |

05_2023 – Vote des taux de taxes 2023

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux à leur taux actuel.

Pour un total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023 de 105 983 €.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe d'habitation : 8,48 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,65%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 19,88 %

CHARGE Monsieur le Maire

- De notifier cette décision aux services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

06_2023 – Vote des subventions 2023

Monsieur le Maire fait part des courriers adressés par diverses associations pour les demandes de subventions 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

VOTE les subventions suivantes pour l'année 2023 :

| SUBVENTIONS | 2021 | 2022 | 2023 |
|-------------------------------------|-------|-------|-------|
| Compagnie des Sapeurs pompiers | 1 500 | 1 500 | 1 500 |
| ADMR Lusigny | 600 | 600 | 600 |
| Espérance Villenevoise | 150 | 150 | 150 |
| Ecole de musique Lusigny | 50 | 75 | 100 |
| Ass. Aubstars (festival des sosies) | 0 | 150 | 100 |
| Croqueurs de pommes | 50 | 50 | 50 |

| | | | |
|------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Association des Amis du Parc | 100 | 120 | 120 |
| Coopérative scolaire | 1 000 | 1 000 | 1 000 |
| APE du RPI 3M | 200 | 200 | 200 |
| Mesnil en vie | 300 | 300 | 300 |
| Olympique de Montiéramey | 100 | 100 | 100 |
| Handi Sport | 50 | 100 | 150 |
| Les Amis de Saint-André | 0 | 0 | 300 |
| Divers | 300 | 200 | 100 |
| TOTAL | 4 400 | 4 545 | 4 770 |

07_2023 – Vote du budget primitif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'avis de la commission des finances du 15 mars 2023,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget principal de la Commune de Mesnil Saint Père pour l'exercice 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif 2023 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous, au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

| DEPENSES FONCTIONNEMENT | BUDGET PRIMITIF 2023 |
|----------------------------------------|----------------------|
| 011. Charges générales | 193 937,35 |
| 012. Charges de personnel | 149 650,00 |
| 014. Atténuation de produits | 51 000,00 |
| 022. Dépenses imprévues | 197 197,68 |
| 023. Virement section d'investissement | 87 100,00 |
| 65. Autres charges de gestion | 10 000,00 |
| 66. Charges financières | 5 000,00 |
| 67. Charges exceptionnelles | 10 000,00 |
| TOTAL | 703 885,03 |

| RECETTES FONCTIONNEMENT | BUDGET PRIMITIF 2023 |
|---------------------------------|-----------------------------|
| 002. Excédent antérieur reporté | 372 685,03 |
| 042. Opérations d'ordre | 20 100,00 |
| 70. Produits des services | 67 000,00 |
| 73. Impôts et taxes | 155 000,00 |
| 74. Dotations et participations | 83 100,00 |
| 75. Autres produits de gestion | 6 000,00 |
| TOTAL | 703 885,03 |

| DEPENSES INVESTISSEMENT | BUDGET PRIMITIF 2023 |
|---------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| 001. Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 11 102,22 |
| 16. Emprunts et dettes | 20 300,00 |
| 20. Immobilisations incorporelles | 129 999,68 |
| 21. Immobilisations corporelles | 627 000,00 |
| TOTAL | 788 401,90 |

| RECETTES INVESTISSEMENT | BUDGET PRIMITIF 2023 |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| 001. Résultat reporté | 197 197,68 |
| 10. Dotations et réserves | 25 102,22 |
| 13. Subventions investissement | 206 102,00 |
| 16. Emprunts et dettes assimilées | 360 000,00 |
| TOTAL | 788 401,90 |

08_2023 – Travaux de dévoiement des eaux parasites « sur le Pré aux Fèvres »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le suivi de ce dossier et notamment sa dernière délibération en date du 11 juin 2021.

La société EFFICIS fait une proposition de réalisation des travaux de dévoiement des eaux parasites « sur le Pré aux Fèvres ». En effet, le service routier ne souhaite pas une solution à caillebotis mais un passage sous-ouvrage.

La société EFFICIS estime les travaux à environ 45 000 € HT, soit 54 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTÉ la réalisation des travaux de dévoiement des eaux parasites « sur le Pré aux Fèvres »

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette délibération, pour un montant compris dans une fourchette entre 10 % du tarif estimatif fourni.

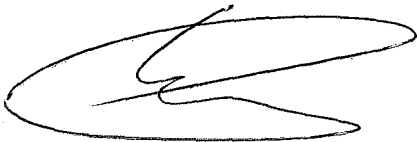
Questions et informations diverses

Suite à une question sur la poubelle Ruelle des oies, Monsieur le Maire annonce qu'il est prévu en effet de mettre une poubelle plus grande au bout de la rue de la lapinière et de remettre une poubelle ruelle des oies.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h25.

Fait à MESNIL SAINT PERE, les jours, mois et an susdits

Le maire,
Pascal HENRI



Secrétaire de séance
Mylène CROIX

